

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

13 Oct 1950

RESTRICTED
ORG/28
30 août 1949
ORIGINAL: FRENCH

M. [redacted]

Memorandum en date du 28 août 1949
soumis à la Commission de Conciliation
par les représentants des réfugiés

Nous avons présenté, lors de la première session, une requête afin de prendre des dispositions urgentes et immédiates concernant les citronniers et éviter ainsi leur perte, étant donné qu'ils sont une fortune dépassant la somme de 150 millions de Livres, appartenant aux Arabes seulement.

Et, dans la présente session, nous avons présenté le 31 juillet 1949 une requête à votre honorable Commission, éclaircissant ces faits et avons demandé la prise de dispositions immédiates afin d'éviter le mal qui va croissant avec le temps.

Vous avez pris encore connaissance du rapport présenté à votre Commission par le Comité spécial d'experts envoyé de votre part, d'où il paraît clairement qu'une intervention immédiate doit avoir lieu entre le mois d'août et le mois de septembre, autrement la perte serait considérable. Pour cela nous vous demandons d'avoir l'obligeance de vous réunir avec les représentants d'Israël et mettre en ordre le retour des propriétaires des citronniers, ainsi que leurs familles.

Et nous sommes prêts à élire immédiatement un comité des réfugiés propriétaires des citronniers afin d'étudier les possibilités de retour, étant donné que c'est le seul moyen efficace pour éviter la perte, et chacun d'eux fera - avec l'aide et la facilité des autorités locales - ce qu'aucune direction gouvernementale ou comité spécial ne pourra faire.

Pour les Délégués des Réfugiés et
les Propriétaires des citronniers :

(s.) Chukri Tagi el Farouki,
Mohammed Nemr el Hawari,
Said Baydass.